# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 20 octobre 2016 3.5

#### CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-

#### DEVELOPPEMENT DURABLE

CONSTITUTION D'UNE RESERVE FONCIERE

ACQUISITION D'UN TERRAIN

APPARTENANT AUX CONSORTS DEPALLE/DUMAS

APPROBATION

Véronique MOUILLER, adjointe, déléguée à l'action culturelle, expose à l'assemblée :

**"**Dans le cadre de sa politique de réserves foncières en rapport avec l'orientation d'aménagement et de programmation sur le secteur des Poupées, la commune envisage l'acquisition d'un terrain situé rue Pierre Dubreuil, cadastré sous le n° **100** de la section **AH** et représentant une superficie de 990 m².

Un accord amiable est intervenu avec les propriétaires mesdames Marcelle DEPALLE, Céline DUMAS et Stéphanie DUMAS, sur une vente au prix de dix-neuf mille huit cent euros (19 800 €).

Les frais d’acte sont à la charge de la commune.**"**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve la vente amiable de la parcelle précitée ;
2. autorise le maire à signer l'acte authentique qui sera établi par maître BUGNET notaire à Riorges.